

Largo annonce la réalisation d'un financement de 3 M€ afin de poursuivre sa croissance et d'accompagner l'exécution de deux nouveaux contrats avec des distributeurs de premier plan

- **Financement réalisé auprès de 2 actionnaires de référence, présents depuis l'introduction en bourse**
- **Augmentation de capital par placement privé de 1,5 M€ auprès de fonds gérés par Vatel Capital et Eiffel Investment Group**
- **Emission d'obligations convertibles en actions de 1,5 M€ souscrites par des fonds gérés par Eiffel Investment Group**

Sainte-Luce-sur-Loire – 26 juin 2025 – 20h30 CEST : Largo (FR0013308582 – ALLGO), acteur industriel français éco-responsable et expert du reconditionnement de produits high-tech, annonce le renforcement de ses ressources financières via la réalisation d'un financement global d'un montant de 3 millions d'euros dans un contexte d'accélération de son activité.

Objectifs de l'opération

Ce financement, réalisé dans un contexte de marché favorable à l'activité de Largo, vise à doter la Société de moyens financiers supplémentaires pour soutenir sa stratégie de croissance.

Les fonds perçus permettront notamment de :

- Sécuriser les achats et assurer la livraison de produits reconditionnés à la suite de la conclusion de 2 nouveaux contrats stratégiques avec des distributeurs de premier plan ;
- Accélérer la dynamique commerciale des canaux à forte valeur ;
- Poursuivre l'optimisation du pilotage industriel et par conséquent l'amélioration des indicateurs financiers, dans la continuité des résultats du second semestre 2024.

Christophe Brunot et Frédéric Gandon, Co-fondateurs de Largo déclarent : « *Les fonds levés grâce à cette opération vont nous permettre de répondre à l'accélération de notre activité à la suite de la signature récente de deux nouveaux contrats stratégiques de distribution. Cette dynamique implique de sécuriser l'accroissement de nos achats afin d'assurer la continuité de nos engagements. Ces ressources contribueront ainsi pleinement à l'atteinte de notre objectif pour l'exercice en cours : poursuivre notre dynamique commerciale tout en continuant d'améliorer notre rentabilité. Nous remercions Vatel Capital et Eiffel Investment Group de renouveler leur confiance qui nous permet d'aborder cette phase de montée en puissance de l'activité avec sérénité.* »

Principales modalités de l'augmentation de capital

L'augmentation de capital s'est élevée à un montant total d'1,5 M€, prime d'émission incluse. Elle a été réalisée par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 691 245 actions nouvelles ordinaires de la Société (les « Actions Nouvelles »), par placement privé, au profit de Vatel Capital à hauteur de 999.998,93 € (460 829 actions nouvelles) et Eiffel Investment Group à hauteur de 500 002,72 € (230 416 actions nouvelles).

Les actions nouvelles, représentant environ 19,5% du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de la levée de fonds et 16,3% du capital social de la Société, sur une base non diluée, après réalisation de la levée de fonds, seront émises par décisions du Président-Directeur général, en vertu de la délégation de compétence conférée le 12 juin 2025 par l'Assemblée Générale des actionnaires et par décisions du Conseil d'Administration de la Société du 24 juin 2025. Cette émission a été réalisée sur le fondement de l'article L. 225-138 du code de commerce avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie d'investisseurs répondant aux caractéristiques déterminées par l'Assemblée Générale.

Le prix de souscription par action dans le cadre de l'augmentation de capital a été fixé à un montant de 2,17€ par le Conseil d'administration du 24 juin 2025.

Ce prix de souscription fait ressortir une décote de 10,2% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action Largo sur le marché Euronext Growth® Paris des cinq (5) dernières séances de bourse consécutives précédant la séance du 26 juin 2025 (i.e. du 19 au 25 juin 2025) et une décote de 11,4% par rapport au cours de clôture de l'action Largo le 26 juin 2025 (soit 2,45 €).

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris interviendront le 30 juin 2025. Dès leur émission, les actions ordinaires nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions existantes de Largo. Elles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN : FR0013308582 – mnémonique : ALLGO.

En application des articles 1.4 et 3.2 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, des articles L.411-2 et L.411-2-1 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'AMF, l'augmentation de capital n'a pas donné et ne donnera pas lieu à la publication d'un Prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

Principales modalités de l'émission d'obligations convertibles (OC)

Largo a également réalisé une émission d'obligations convertible en actions souscrite par des fonds gérés par Eiffel Investment Group. L'émission porte sur un montant principal de 1 500 000,10 euros, correspondant à l'émission de 483 871 obligations convertibles ("OC") de 3,10€ euros de valeur nominale chacune, sur une durée maximum de 60 mois (soit jusqu'au

26 juin 2030) avec un taux d'intérêt de 5,5% par an payable trimestriellement. Les OC ont été souscrites par des FCPI (fonds commun de placement dans l'innovation) gérés par Eiffel Investment Group.

L'émission des OC a été réalisée le 26 juin 2025 par le Président-Directeur général, faisant usage de la subdélégation lui ayant été consentie par le Conseil d'administration du 24 juin 2025, faisant lui-même usage de la délégation lui ayant été consentie par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 12 juin 2025 au titre de sa 14ème résolution. Cette émission a été réalisée sur le fondement de l'article L. 225-138 du code de commerce avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie d'investisseurs répondant aux caractéristiques déterminées par l'assemblée générale.

Les OC pourront être converties en actions ordinaires à la demande de leur porteur, à raison de 1 OC pour 1 action ordinaire, à un prix de conversion égal à leur valeur nominale de 3,10€ (soit 0,02 € de valeur nominale et 3,08 € de prime d'émission) fait ressortir une prime de 28,2% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action Largo sur le marché Euronext Growth® Paris des cinq (5) dernières séances de bourse consécutives précédant la séance du 26 juin 2025 (i.e. du 19 au 25 juin 2025) et une prime de 26,5% par rapport au cours de clôture de l'action Largo le 26 juin 2025 (soit 2,45 €).

Les OC pourront être converties en actions ordinaires, à tout moment par les porteurs, jusqu'à l'échéance, à raison d'une OC pour une action ordinaire (sauf en cas de défaut de paiement).

Le nombre maximum d'actions nouvelles à émettre en cas de conversion intégrale des OC s'établit à 483 871 actions (sauf cas de défaut ou actions à émettre ultérieurement en cas d'opération financière pour préserver les droits des porteurs d'OC).

Les actions nouvelles résultant de la conversion des OC seraient totalement fongibles avec les actions ordinaires existantes et jouiront des mêmes droits.

Dans l'hypothèse où les OC n'auraient pas été intégralement converties et/ou remboursées à leur échéance, l'intérêt annuel sera majoré d'une prime de non-conversion de 5,5% qui sera capitalisée (soit un taux d'intérêt global de 11%).

Les OC ne sont assorties d'aucune sûreté. La Société devra toutefois conserver un niveau de trésorerie d'au moins 500.000 euros pendant la durée de vie des OC, à chaque clôture semestrielle et annuelle. L'emprunt obligataire peut également faire l'objet d'un remboursement anticipé obligatoire (entraînant le versement de la prime de non-conversion) dans certains cas particuliers (cas de défaut, changement de contrôle, radiation des actions de la cote,...).

Largo disposera d'une faculté de remboursement anticipé exerçable à tout moment à partir de la 3ème année avec application de la prime de non-conversion de 5,5%.

Les OC ne feront pas l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché Euronext Growth à Paris ni sur aucun autre marché. Cette émission d'OC n'a pas donné lieu à la publication d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Incidences des opérations sur la situation de l'actionnaire¹

Incidence sur la quote-part de capital détenue

Sur la base du capital social existant de la Société, qui s'élève à 71.005,96 €, divisé en 3 550 298 actions de 0,02 € de valeur nominale, la situation de l'actionnaire détenant 1% du capital de la Société avant le lancement des opérations est la suivante :

	Participation de l'actionnaire
Avant réalisation des opérations	1,00%
Après augmentation de capital	0,84%
Après conversion éventuelle des OC	0,75%

Incidence sur la quote-part de capitaux propres consolidés par action

La quote-part des capitaux propres, sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2024 de la société, s'établirait comme suit :

Quote-Part des capitaux propres consolidés (montant des capitaux propres au 31/12/2024 : 1 481 K€)

	Capitaux propres consolidés par action
Avant réalisation des opérations	0,42 €
Après augmentation de capital	0,70 €
Après conversion éventuelle des OC	0,95 €

Partenaires de l'opération

Allegra Finance, intervient en tant que Listing Sponsor et Conseil de Largo, XLR Avocat en tant que Conseil juridique et NewCap en tant que Conseil en communication financière sur cette opération.

Facteurs de risques

Au-delà des facteurs de risques mentionnés dans le rapport financier annuel 2024, les facteurs de risques spécifiques à la présente émission d'OC sont :

- une dilution pour les actionnaires de la Société en cas de conversion de l'emprunt obligataire émis ;
- des cessions d'actions de la Société, potentiellement significatives, pourraient intervenir sur le marché secondaire, postérieurement à la conversion de l'emprunt obligataire convertible.

¹Ne tient pas compte des 61 800 AGA en cours d'acquisition à la date du présent communiqué et des 1 509 435 actions liées à la conversion potentielle des obligations convertibles émises le 24 juin 2024

Prochaine communication financière : chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2025, mardi 22 juillet 2025

À propos de LARGO

Créé en 2016, Largo est un Groupe fondamentalement engagé dans l'économie circulaire. Avec 87 collaborateurs basés à Nantes, Largo reconditionne des Smartphones, des tablettes ou des ordinateurs portables. Positionné sur l'ensemble de la chaîne de valeur, du sourcing au reconditionnement jusqu'à la distribution, Largo ambitionne d'être l'acteur industriel de référence du reconditionnement production perfectionné qui lui permet d'optimiser ses process et la qualité de ses produits.

Entièrement internalisé en France, le site de reconditionnement offre une maîtrise de chaque étape clé : réception, tests, réparation, contrôle qualité et SAV. Depuis sa création, Largo a déjà reconditionné plus de 500 000 Smartphones et réalisé un chiffre d'affaires de 34,8 M€ en 2024.

Pour plus d'informations : www.largo.fr



Contacts

Largo

Direction Financière
finances@largo.fr

NewCap

Relations investisseurs
Thomas Grojean/Alban Dufumier
largo@newcap.eu
01 44 71 94 94

NewCap

Relations Médias Finance
Nicolas Merigeau/Elisa Play
largo@newcap.eu
01 44 71 94 98